

Autorisation parentale

(pour les mineurs)

Je soussigné père mère, représentant légal du mineur ou du majeur protégé, autorise l'adhésion de né le/...../..... à la Société d'Escrime de Lyon pour la saison 2022-2023.

- J'autorise Je n'autorise pas - le mineur à se rendre en compétition par des moyens de transport appartenant à des accompagnateurs d'autres membres ou proposés par le club.
- J'autorise Je n'autorise pas - l'encadrement du club à prendre toutes les dispositions vis à vis du mineur, en cas d'urgence, voire son transfert vers un établissement hospitalier pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où le mineur pratique la compétition - conformément aux dispositions de l'article R232 52 du Code du sport :

- J'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale d'escrime (FIE) ou la Confédération européenne d'Escrime (CEF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit mineur ou le majeur protégé.
- Je n'autorise pas - dans ce cas, je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutive d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la Fédération Française d'Escrime et les accepte.
- Je reconnais avoir reçu les informations relatives au montant des garanties associées à la licence de la Fédération Française d'Escrime ainsi qu'à la possibilité de souscription de garanties complémentaires et reconnais avoir choisi en connaissance de cause parmi les différentes options d'assurances proposées.

A, le

Signature du parent ou du représentant légal